



A l'origine, un constat

L'être humain a besoin de sens et recherche le bonheur. Face à un certain désenchantement résultant des offres pré-formatées de la société actuelle, il est conduit à différentes recherches personnelles et/ou en groupes.

Or, un nombre croissant de personnes ou de mouvements ont subi ces dernières années, du fait de leurs choix philosophiques, religieux ou thérapeutiques, des attaques intolérables au pays des Droits de l'Homme, de la part d'organisations défendant des intérêts ou des idéologies particulières. Elles prennent la forme de discriminations ou de diffamations médiatisées, et ont pour résultante des drames personnels, familiaux et professionnels.

Ces organisations connues ou cachées (associations, hommes politiques, syndicats ou ordre professionnels, etc) font également pression de multiples façons sur l'Etat afin qu'il légifère dans le sens de l'intolérance.

Missions de CAP LC

- 1-Créer un environnement officiellement tolérant et respectueux des recherches, pratiques et communications, dans les domaines spirituels, religieux, ou thérapeutiques (physiques ou mentales, individuelles ou collectives) choisies librement par des citoyens ou groupes «minoritaires».
- 2-Faire respecter leur plein droit à la liberté de conscience et à la libre expression de tout citoyen ou groupe, par tous les moyens légaux existants et par une législation mise à jour, conforme aux droits de l'homme, en respectant la charte ci-dessous.

Actions de CAP LC

Actions permanentes

Aider toute personne ou mouvement injustement discriminé par la mise en commun d'informations appropriées et la coordination d'actions

Objectifs immédiats

- Abrogation de toute loi d'exception, en particulier la loi About-Picard et tout décret ou règlement organisant la discrimination dans les différents services administratifs de l'état
 - Suppression de toutes les subventions aux associations militant contre les pensées « hors normes»
 - Modification du rôle de l'état, qui viserait dorénavant à l'intégration de toutes les options spirituelles, philosophiques thérapeutiques dans la République, ce qui inclurait les actions suivantes :
- a) L'élimination de toute attitude partisane de la Miviludes, en la rendant plus objective et plus indépendante des groupes «antisectes», et en éliminant le mot secte qui qualifie de façon diffamatoire les nouveaux mouvements
 - b) La création d'un observatoire de toutes les minorités de pensées (religions émergentes, thérapies alternatives, etc.) incluant des chercheurs compétents de différentes disciplines
 - c) La mise en place de véritables instances de médiation dans les conflits en rapport avec les appartenances à tel ou tel mouvement



CHARTRE

En ma qualité de membre de CAP LC

1- J'affirme que tout citoyen français a droit réellement à la liberté de conscience dans ses choix et pratiques philosophiques, religieuses ou thérapeutiques et je m'engage à la mettre en oeuvre dans mes relations avec les autres.

2- Je suis convaincu (mais le déplore) que ce droit nécessite aujourd'hui d'être défendu ; ceci implique le rassemblement et la coordination des efforts des individus et des groupes concernés.

3- Je m'engage au respect strict de la loi, de la liberté d'autrui et je récuse formellement le recours à la force, au mensonge, à la pression, à la provocation, tant pour faire adopter une conviction à une personne ou à un groupe que pour l'en dissuader.

4- Je m'engage à la transparence de mes buts et à mettre mes actes en conformité avec ceux-ci.

5- Je suis convaincu que la justice et l'information reposent strictement sur les faits et excluent les opinions et les rumeurs. Je ne défends aucune

pratique en soi ni les actes particuliers de tel ou tel, mais j'insiste pour que les actes jugés le soient sans préjugés, avec une égale justice pour tous. Par contre je condamne toute diffamation à priori ou tout appel à la discrimination.

6- Je m'engage à ne pas adopter moi-même une attitude intolérante envers d'autres options ou croyances, mais à accepter le pluralisme et à toujours m'informer honnêtement avant de me faire une opinion sur un mouvement.

7- Je considère que la connaissance et la vérité ne peuvent faire l'objet de monopole.

8- Je considère que la séparation de l'état et des institutions religieuses ou familles de pensée est positive dans la mesure où l'état est réellement au service de tous et non d'intérêts particuliers. Cependant, il ne devrait pas y avoir de séparation artificielle entre vie publique et vie privée.

9 - Je crois que l'être humain ne se réduit pas à sa seule dimension matérielle.